

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2010
A DUNIERE SUR EYRIEUX
Compte-rendu**

Présents : ALLAIN Dominique, ALONZO Estelle, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BEYRON Jean-Louis, BORDIGONI Eliane, BROUSSE Gérard, CLAIR Denis, DURAND Elisabeth, FUSTIER Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET TORRES Nathalie, MARTEL Fabrice, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.

LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, MARCESSE Sophie, RAYMOND Olivia, RIOU Delphine, VALENTIN Audrey.

Excusés : BERTHIAUD Jeanine, BERTOLI Pascale, DEJOUR Paul, JOURDAN Alain, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian.

Secrétaire de séance : DURAND Elisabeth

1. Comptes de gestion 2009

Annie LOUIS demande au Conseil de bien vouloir entériner les comptes de gestion 2009, qui sont conformes aux comptes administratifs 2009.

→ Accord du Conseil à l'unanimité

2. Budget annexe 2010 du service public d'assainissement non collectif

Jean-Louis VIDIL présente Audrey Valentin, nouvelle technicienne du service. Elle précise qu'elle a débuté début mars pour un mi-temps réparti sur les jeudis et vendredis + un mercredi sur deux. Elle occupe un poste similaire à la Communauté de communes des Châtaigniers.

Avant d'être embauchée sur ces deux postes, Audrey a découvert le domaine de l'assainissement non collectif grâce à un premier emploi de 5 mois en tant que contrôleuse SPANC dans la Drôme des Collines.

Jean-Louis VIDIL présente les prévisions budgétaires prenant en compte un fonctionnement du service à mi-temps, avec une priorité donnée à l'opération réhabilitation qui pourrait couvrir potentiellement (sur plusieurs années) 100 installations. Le budget de fonctionnement s'élève à 69.325,07 euros. Celui d'investissement à 59.804,90 euros, mais il est essentiellement composé de la perception et du reversement (système de boîte aux lettres) des subventions de l'Agence de l'eau aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation (56.250 euros).

Didier PICHERAL note que la subvention du budget général, nécessaire à l'équilibre du budget est de 21 825,07 euros. Les résultats de la fin d'année 2010 ne devraient pas, pour la première fois, nécessiter une nouvelle subvention.

En parallèle, Jean-Louis VIDIL informe que le groupe de travail SPANC s'est réuni dernièrement pour travailler sur des réajustements de tarifs, nécessaires au vu de l'expérience du service lors des derniers mois.

Ainsi, il propose de modifier la redevance relative à la réhabilitation des installations. Voulu incitative dès le début du service, la redevance « réhabilitation » est actuellement fixée à 100 euros. La proposition du groupe de travail serait de différencier le travail de « diagnostic » indispensable et identique aux autres installations et donc facturer 60 euros lors de la première visite de contrôle. Et d'ajouter une redevance de 40 euros, redevable au moment où le particulier refait son installation.

Suite à une question d'Alain SALLIER, il est précisé que pour le suivi des dossiers de réhabilitation (entrant dans le programme actuel), l'Agence de l'eau versera 250 euros par dossier à la Communauté de communes.

Un autre cas se présente de temps en temps (exemple éco-hameau) : le dépôt de permis de lotir ou d'aménager. Le groupe de travail propose de faire payer le service comme suit : 60 euros par lot pour la phase « conception » et 40 euros par lot pour la phase « travaux ».

→ le Conseil décide à l'unanimité de fixer :

- la redevance « réhabilitation » à 60 euros le diagnostic et 40 euros pour la phase « travaux »
- la redevance « permis de lotir ou permis d'aménager » à 60 euros par lot pour la phase « conception » et 40 euros par lot pour la phase « travaux ».

Jean-Louis VIDIL rappelle que le syndicat Eyrieux Clair a étudié la possibilité de gérer le service public d'assainissement non collectif à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux. Deux propositions sont faites :

- a. la mise à disposition de service par le syndicat aux collectivités qui n'ont pas encore de SPANC (pas de changement pour la Communauté de communes)
- b. la prise de compétence Assainissement non collectif par le syndicat, avec mise en place d'une régie à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux (la Communauté de communes doit alors déléguer la compétence)

Il rappelle que le syndicat n'a pas prévu, dans l'immédiat, de mener des opérations de réhabilitation, comme celle qui débute sur le territoire d'Eyrieux aux Serres.

Suite à une question de Didier PICHERAL, il est précisé que la Communauté de communes a décidé de ne pas déléguer cette compétence.

Plusieurs élus présents pensent que le territoire d'Eyrieux aux Serres n'a rien à y gagner.

→ Décision à l'unanimité du Conseil pour ne pas déléguer la compétence « service public d'assainissement non collectif » au syndicat Eyrieux clair

Roland ROUCAUTE demande que les délégués communaux au syndicat Eyrieux Clair soient le relais de cette décision. Une copie de la délibération sera transmise à chaque mairie.

→ Accord du Conseil pour voter le budget prévisionnel 2010 du SPANC

3. Budget annexe 2010 des bâtiments industriels

Roland ROUCAUTE rappelle que ce budget regroupe le Moulinon et le bâtiment « Champel » loué à Inofils aux Ollières. Il présente le projet de budget qui ne prévoit pas de nouvelles opérations d'investissement. Les crédits disponibles en investissement sont de 97 419,11 euros.

La subvention du budget général, nécessaire à l'équilibre du budget (du fait du transfert des amortissements et charges générales du Moulinon) de 28 446,01 euros.

→ Au vu de l'évolution de l'Indice des Loyers Commerciaux entre le troisième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009, qui est de -1,22%, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas pratiquer d'évolution des loyers.

→ Accord du Conseil pour voter le budget prévisionnel 2010 « bâtiments industriels »

4. Budget principal 2010

Avant de présenter le budget, Roland ROUCAUTE souhaite que le Conseil se positionne sur l'augmentation (au niveau d'une commune de 500 habitants) des indemnités aux élus et plus particulièrement celle de la Présidente, particulièrement faibles au sein de la Communauté de communes. Il considère que une meilleure indemnité permettrait peut-être à de nouveaux élus de s'impliquer davantage lors des prochains mandats.

Annie LOUIS précise que ce n'est pas à sa demande.

Olivier JUGE, Nathalie MALET-TORRES, Yves BAZIN, Didier PICHERAL et Gilbert VALETTE s'opposent à ce que cette décision soit redébatue lors que cette proposition n'a pas été retenue dans les orientations budgétaires du dernier Conseil. Ils proposent que cela fasse éventuellement l'objet d'un débat en cours d'année.

Annie LOUIS clôt le débat et passe la parole à Didier PICHERAL pour présentation du budget au nom de la commission finances.

Suite au débat d'orientations budgétaires du 2 mars dernier, le besoin de financement était de 18.216 euros. Depuis, principalement suite aux notifications officielles par les services de l'Etat, le besoin de financement n'est plus que de 6.611 euros (+ 9.300 euros environ de DGF et + 2.000 euros environ de compensation TF). Ceci représente une hausse des taux des 3 taxes « ménages » de 2,56%.

La commission finances propose une hausse de 5% pour permettre un virement à la section d'investissement en dépenses imprévues (de 6.214,64 euros).

Dominique ALLAIN précise que l'an dernier, il avait exprimé son mécontentement par rapport à la hausse de 20% des taux, mais que cette année, au vu du travail bien fait par la commission finances, il considère que la hausse est justifiée et traduit des efforts de maîtrise du budget.

Gilbert Valette pense que le budget 2009 était aussi maîtrisé mais qu'il comprenait la première année pleine de fonctionnement du service petite enfance ; ce qui a entraîné automatiquement une forte augmentation du budget.

Annie LOUIS et Olivier JUGE insistent sur le fait que de nouveaux services aux populations justifient de nouvelles contributions.

Jean-Louis BEYRON note que sans inscrire de dépenses imprévues, le budget pourrait être équilibré sans hausse d'impôts.

Olivier JUGE pense qu'il faudrait avoir une réflexion globale sur les bases d'imposition de toutes les communes et propose que des élus intéressés par cette problématique puissent se réunir en cours d'année ; comme l'ont dit à maintes reprises Jeanine BERTHIAUD ou Roland ROUCAUTE.

Gilbert VALETTE et Jean-Louis VIDIL soulignent que ce travail local risque d'être sans effet, car il y a de moins en moins de personnel au service du cadastre pour le prendre en compte.

Alain SALLIER souligne que le budget d'investissement ne demande pas d'emprunt en 2010.

A propos des ordures ménagères, le taux de la taxe « TEOM » peut à nouveau être baissé, au vu de la bonne gestion de ce service par le SICTOM.

Béatrice MAIRE rappelle qu'il est en constante diminution depuis 2005 ; ce qui est loin d'être la majorité des cas dans les autres intercommunalités.

Des remerciements sont adressés à Jacques PLUMECOQ, Président du syndicat.

➔ Le Conseil, à l'unanimité moins une voix contre (Jean-Louis BEYRON), vote le budget 2010.

→ Le Conseil, à l'unanimité moins une voix contre (Jean-Louis BEYRON), vote pour l'augmentation des taux d'imposition de 5 % et fixe les taux 2010 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 2,75%
- Taux de la taxe du foncier bâti : 4,65%
- Taux de la taxe du foncier non bâti : 20,02%
- Taux de la compensation relais attendue (ex-TP) : 2,98%

→ Le Conseil, à l'unanimité, fixe le taux de la TEOM à 11,32% et maintien le tarif de la redevance camping à 35 euros par emplacement pour couvrir le financement du service « ordures ménagères ».

Suite aux débats d'orientations budgétaires, Annie LOUIS informe que la commission économie s'est réunie pour échanger sur la possibilité de présenter un dossier « pilote » au Conseil général pour la suite des aménagements au Moulinon.

Gilbert VALETTE précise que des idées ont été émises mais qu'elles ne sont pas encore assez abouties pour faire s'inscrire dans cet appel à projets.

Yves BAZIN insiste pour que le projet d'antenne de l'Ecole départementale de musique puisse être soutenu par le Département.

Annie LOUIS propose d'intervenir auprès du CDRA et du Département car le projet était fléché dans le CDRA – Ardèche Terre de pays, mais a été supprimé lors du dernier avenant !

Laetitia SERRE rappelle que les financements du Département pourraient s'inscrire dans Terre de pays ou dans Cap Territoires (une prochaine réunion aura lieu). Elle rappelle aussi l'existence des « enveloppes parlementaires » à solliciter actuellement.

5. Suites du vote du budget 2010

Annie LOUIS présente ensuite 4 décisions à prendre suite à l'adoption du budget :

- a) L'augmenter du temps d'activité du RAMi (de 12h à 17h30) doit être entériné pour modifier le temps de travail de l'animatrice et solliciter un avenant au Contrat Enfance-Jeunesse auprès de la CAF, pour intégrer ces dépenses complémentaires et obtenir un financement complémentaire

→ Accord du Conseil

- b) Il convient de délibérer pour autoriser le versement d'une « prime de service » aux infirmières territoriales. Cela correspondant à la revalorisation salariale votée pour le personnel encadrant du service petite enfance. C'est un complément à la délibération du 10 avril 2007, qui institué le régime indemnitaire au sein de la Communauté de communes. Annie LOUIS précise qu'un arrêté individuel doit ensuite être pris pour Audrey De Gegorio-Fayard.

→ Accord du Conseil

- c) Yves BAZIN rappelle les 4 axes d'action pour l'année 2010 de la convention culture avec le Conseil général de l'Ardèche comprenant les volets « programmation annuelle », « résidence d'artistes », « création de contes par l'association COP de St-Vincent en lien avec les bibliothèques locales » et « folklore argentin par le MARAF de Pranles et l'Ecole départementale de musique ». Le budget, intégré dans le budget principal de la collectivité, est de 29.098,72 euros.

Le budget, intégré dans le budget principal de la collectivité, est de 29.098,72 euros.

→ Accord du Conseil

- d) Annie LOUIS rappelle la demande d'aide financière du collège de l'Eyrieux pour le développement de la classe théâtre en 2009/2010 et rappelle que 600 euros ont été inscrits au budget, suite au débat d'orientations budgétaires.

→ Accord du Conseil

6. Partenariat avec les OTSI du territoire

Alain SALLIER expose que le groupe de travail puis la Commission tourisme ont établi un projet de convention de partenariat fixant des objectifs de cadrage et des objectifs opérationnels pour 2010 et 2011. Il fait lecture des 6 articles de la convention.

Cette convention sera à signer avec le futur office de tourisme associatif intercommunal en cours de création, par regroupement des syndicats d'initiatives et de l'office de tourisme du territoire. Ceci demande beaucoup de travail aux responsables des associations et Alain SALLIER tient à souligner les efforts réalisés. Garder la forme associative permet de laisser la possibilité aux opérateurs touristiques locaux de s'investir. La convention, prévue pour deux années, est une convention « test ».

→ Le Conseil valide cette convention

7. Site sportif de Cintenat

Annie LOUIS rappelle que la Communauté de communes est gestionnaire du site sportif par convention établie avec le syndicat intercommunal de Cintenat, propriétaire du site. Au vu des investissements réalisés et en prévision de la dissolution du syndicat, il est proposé que la Communauté de communes devienne propriétaire, pour l'euro symbolique, du bâtiment et des terrains gérés actuellement, ainsi que du tronçon de voirie situé en amont du bâtiment.

Didier PICHERAL précise qu'un chemin communal récemment déclassé par la commune est aussi à racheter pour l'euro symbolique.

Yves BAZIN informe que pour avoir l'autorisation de construire l'éco-hameau, les services de l'Etat demande que 8 places de parking privatives soient réalisées. Pour cela, il est proposé qu'une des parcelles vendues à la Communauté de communes soit amputée du terrain nécessaire, sans que cela gêne le déroulement des manifestations sportives.

Annie LOUIS précise qu'il est nécessaire de demander, sur les parcelles en aval du bâtiment, une servitude permettant de conserver et d'accéder aux canalisations d'assainissement du bâtiment.

Jean-Louis VIDIL demande que l'on reprecise cela avec les futurs propriétaires (éco-hameau).

→ Accord du Conseil pour racheter les terrains à l'euro symbolique et demander une servitude liée à l'assainissement du bâtiment.

8. Questions diverses

- a) Annie LOUIS informe qu'une famille de St-Michel sollicite le déplacement d'un arrêt de car scolaire à proximité du hameau Lacour

→ Accord du Conseil

- b) Laetitia SERRE informe que suite à la dernière réunion de la commission vie sociale, il est proposé de relancer la démarche de création d'un Centre intercommunal d'action sociale. Un travail de définition des missions, en lien avec chaque CCAS et chaque commune débutera

prochainement pour que chacun puisse garder ses spécificités et que l'intercommunalité apporte une vraie plus-value. Une telle enquête avait été initiée en 2005. Elle sera reprise et actualisée. Cette action est déjà inscrite dans les statuts. Le fonctionnement du CIAS pourrait comprendre 10 élus et 10 représentants d'associations, à partir de janvier 2011.

- c) Plusieurs élus signalent que l'enduro a abîmé un certain nombre de chemins sur plusieurs communes. Si l'association organisatrice s'engage à remettre en état les sentiers carrossables, elle ne s'est pas engagée sur les autres. Il convient de demeurer vigilant quant au respect des chemins de randonnée.

Le prochain Conseil aura lieu le 25 mai 2010.